



Aides et services partenaires externes

Assistante sociale : Marie-Laure GONZALEZ

Domaines : financier, administratif, santé, juridique, travail, logement...

Sur RDV - Bât. F3 - 1^{er} étage

sgas@univ-perp.fr - 04 30 19 23 13 - interne : 23 13

Micro-crèche "les Écureuils"

Réservation de berceaux :

mc.lesecureuils@enfancelr.fr - 04 68 51 40 08

CESU - Chèques emploi service universel

Titres de paiement préfinancés par l'État, servant à rémunérer tout ou partie d'une prestation de garde d'enfant, de 0 à 6 ans (crèche, assistante maternelle...). Aide de 200 € à 840 €/an.

www.cesu-fonctionpublique.fr

Chèques vacances

Titres de paiement préfinancés, basés sur une épargne préalable de l'agent, abondée d'une participation de l'État, s'échelonnant selon le Quotient familial, de 10 à 30 % de l'épargne. L'agent reconnu comme Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé peut bénéficier d'une bonification financée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Aide à l'installation des personnels (AIP)

Destinée aux nouveaux agents intégrant la Fonction publique.

www.aip-fonctionpublique.fr

SRIAS - Section régionale interministérielle de l'action sociale

Prestations en matière de logement, crèches, vacances, culture et loisirs.

www.srias-occitanie.fr

MGEN - Espace accueil écoute

Face à des difficultés professionnelles ou personnelles ? Échangez avec une psychologue

0 805 500 005 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

- en face à face dans les locaux de la MGEN

- ou par téléphone

Service anonyme, confidentiel et gratuit



QUEL EST LE TAUX DES AIDES ?

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Modalités et formulaires :



Via l'Intranet sur l'ENT (Vie à l'université/Santé et social/ Action sociale)

<https://opn.to/a/2qw6jF>

Contact : Monique CHATARD

Service de l'action sociale

Bât. F3 - 1^{er} étage

sgas@univ-perp.fr

04 30 19 23 13 - interne : 23 13

Suivez l'UPVD sur les réseaux sociaux

f /UPVD66

@upvd_perpignan

in université de perpignan



52 avenue Paul-Alduy
66 860 Perpignan Cedex 9
www.univ-perp.fr

©UPVD-DirCOM, sept.2026



Université
Perpignan
Via Domitia

BIENVENUE À
l'Université
Perpignan
Via Domitia !



Service de l'action sociale

Prestations sociales à l'attention
des personnels



Bénéficiaires

- ♦ les agents stagiaires ou titulaires (catégorie A,B,C) ;
- ♦ les agents sur emplois gagés ;
- ♦ les agents contractuels, employés de manière permanente ;
- ♦ les agents non titulaires, liés par un contrat de droit privé ou public, d'une durée minimum de 6 mois, dont l'UPVD est l'employeur principal, d'une quotité de travail au moins égale à 50 %.



Comment calculer son Quotient familial (QF) ?

Le QF est déterminé à partir de votre avis d'imposition n-1 portant sur les revenus n-2 :

$$QF = \frac{\text{Revenu brut global du foyer}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$



Aides à la restauration

La subvention est directement déduite du tarif en caisse du restaurant universitaire. (sous conditions d'indice)



Obligation de payer son repas avec la carte monétique Izly pour bénéficier de l'aide.

AIDES ACCORDÉES SOUS CONDITIONS

Quotient familial ≤ 15 500 €

Aides à la famille :

- ♦ Séjour en maison de repos agréée accompagné d'un enfant de moins de 5 ans ;
- ♦ Vacances, loisirs et séjours (seul, en couple, en famille) ;
- ♦ Soins coûteux ;
- ♦ Restauration scolaire (école, collège, lycée) ;
- ♦ Garderie périscolaire ;
- ♦ 1^{ère} installation des enfants poursuivant une année d'étude ou de formation éloignée du domicile familial ;
- ♦ BAFA ;
- ♦ Cession d'ordinateurs recyclés.

Séjour d'enfants :

- ♦ Centres de vacances agréés avec hébergement ;
- ♦ Centres de loisirs ;
- ♦ Maison familiale de vacances ou gîtes agréés ;
- ♦ Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif ;
- ♦ Séjours linguistiques.

AIDES ACCORDÉES SANS CONDITIONS DE RESSOURCES

Handicap :

- ♦ Allocation enfants handicapés de moins de 20 ans ;
- ♦ Allocation spéciale enfants handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans ;
- ♦ Séjours en centre de vacances spécialisé et agréé.

Aides financières :

- ♦ Aides exceptionnelles ;
- ♦ Prêt sociaux à court terme sans intérêts.

Concernent les agents ayant des difficultés financières passagères et exceptionnelles, ces actions doivent garder une finalité sociale. Les dossiers sont traités anonymement en commission d'aides sociales.

Logement social :

Accompagnement dans le cadre des logements sociaux réservés du contingent préfectoral.

Transports SANKÉO :

Abonnement à titre préférentiel + prise en charge partielle par l'UPVD (trajet domicile-travail).

